

Non au recrutement de contractuels en lieu et place de fonctionnaires !



Paris, le 26 novembre 2018

BN/NM/2018/n°2954

Monsieur le Ministre,

Lors de la réunion du 24 octobre avec les organisations syndicales, vous avez cité la substitution des personnels actifs par des personnels de soutien comme l'une de vos priorités. Votre annonce est l'application d'une des mesures du protocole du 11 avril 2016 pour la valorisation des carrières et des compétences dans la Police Nationale. L'organisation syndicale que je représente a signé ce protocole.

Des objectifs chiffrés ont été fixés aux Directeurs Généraux de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale dès 2019. Quand ces chiffres ont été portés à notre connaissance, nous avons immédiatement alerté sur la nécessité de budgéter des recrutements complémentaires de personnels de soutien par l'organisation de concours dans les plus brefs délais avec un nombre de postes offerts en adéquation avec les besoins des services.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il n'y a eu aucune anticipation en matière d'organisation de concours. Pire, nous venons de découvrir que pour pourvoir des postes vacants il est fait appel à des contractuels pour des CBD d'une durée d'un an.

Pour exemples :

- la Préfecture de Police vient de lancer des offres d'emploi sur la BIEP de contractuels en lieu et place de personnels scientifiques
- la Direction Centrale des CRS offre aussi des emplois de contractuels en lieu et place de personnels techniques.

Aucune communication n'a été faite aux organisations syndicales représentatives de ces corps. Pourtant nous aurions pu alerter sur certaines problématiques majeures qui vont se poser, à savoir entre autre la formation, la protection et le fonctionnement des services.

Le SNAPATSI s'oppose à cette contractualisation qui va engendrer d'importants problèmes de gestion et de sécurité dans les services. De plus, nous sommes opposés à la précarisation tant des agents que des missions.

Nous demandons qu'un groupe de travail associant les organisations syndicales soit très rapidement mis en place sur le sujet des recrutements des personnels administratifs, techniques et scientifiques des périmètres de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale.

Nathalie MAKARSKI

Le SNAPATSI saisit le Ministre pour la mise en place très rapidement d'un groupe de travail sur le sujet des recrutements des personnels administratifs, techniques et scientifiques des périmètres de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale.



Elections Professionnelles
Du 30 novembre au 06 décembre 2018



cliquez, votez



BUREAU NATIONAL
52 rue de Dunkerque
75009 PARIS
Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14
snapatsi@snapatsi.fr

ATTENTION!

**Ne pas voter,
c'est signer un chèque en blanc**